

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 5 décembre 2017: «Les médecins genevois en faveur
de la pratique quotidienne du vélo».**

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, a étudié cette pétition lors de sa séance du 26 février 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe).

Séance du 26 février 2018

Audition du Dr Patrick Saudan, pétitionnaire

M. Saudan se dit présent en tant que médecin cadre et membre de Pro Vélo et non en qualité de député au Grand Conseil.

La pétition a été initiée par le milieu médical, très inquiet au sujet de deux dangers très importants en termes de santé publique: la sédentarité et le surpoids. Ils induisent des maladies non transmissibles. La promotion de la santé et d'un mode de vie saine passe par une augmentation de l'activité physique. La mobilité douce, soit la marche ou le vélo, sont des moyens faciles d'augmenter l'activité physique dans la population.

Nombre d'études ont démontré que la pratique du vélo a tendance à augmenter lorsque les infrastructures le permettent. Or 41% de la population genevoise est en surpoids et dès l'âge de 35 ans, 65% de la population masculine est en surpoids. En fonction de l'indice de masse corporelle (IMC), on parle de surpoids de 25 à 30, d'obésité de 30 à 35, puis d'obésité gravissime. Chez les enfants, 10% de la population souffre d'obésité.

Une importante étude, financée par la fondation Bill & Melinda Gates, a permis de collecter de nombreuses données et études effectuées ces dernières années dans 195 pays. Elle démontre que, depuis 2015, l'année de référence, il y avait 600 millions de personnes souffrant d'obésité dans le monde. L'étude montre que cette tendance augmente dans tous les pays et qu'elle a doublé en trente-cinq ans dans 70 pays. Cela entraîne des millions de décès par année liés généralement à des maladies cardio-vasculaires.

En Suisse, on ne consacre que 3% des dépenses relatives à la santé pour sa promotion.

La sédentarité est aussi un problème majeur, causée par un mode de vie qui implique souvent de rester en position assise et limite l'activité physique. Ainsi, le risque de maladie chronique augmente. Il démontre les différents effets néfastes de la sédentarité.

Une enquête de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) portant sur environ 1200 personnes de plus de 15 ans sur toute la Suisse a posé des questions dans trois domaines: la gestion de la maladie, la prévention et la promotion de la santé. Les résultats montrent qu'environ 10% de la population a d'excellentes compétences en matière de santé, 36% possède des compétences suffisantes, 45% a des compétences insuffisantes et 9% n'a aucune compétence en matière de santé. Il estime que ces chiffres sont inquiétants.

S'agissant du vélo, la littérature médicale est univoque: trente minutes d'activité physique quotidiennes diminuent le risque de maladie cardio-vasculaire et le risque de mourir diminue de manière significative. Ainsi, le vélo est une très bonne manière de combiner un exercice quotidien et la mobilité. L'objectif est de mettre en tension son système cardio-vasculaire, en ayant une activité irrégulière.

Au Danemark, pionnier en matière de mobilité douce, les premières grandes études épidémiologiques faites en suivant un collectif de 30 000 hommes et femmes durant quinze années afin de documenter l'impact de l'exercice physique, par exemple le vélo, ont démontré qu'il était bénéfique autant pour les femmes que pour les hommes.

Ces études ont démontré que plus l'activité physique était élevée, moins le risque de décéder durant ces quinze ans était grand. Il diminuait de plus de moitié en cas d'activité physique de manière intense.

L'usage du vélo pour aller au travail, d'environ trois heures de déplacement par semaine, diminuait de 40% en plus le risque de mortalité.

Il aborde ensuite les dangers relatifs au vélo. Le sens commun veut que la pratique du vélo en ville est dangereuse, que la pollution a des effets néfastes très graves sur la santé et annule les bénéfices du vélo. Or la plupart des accidents graves impliquant la voiture ont diminué depuis 1985. Cependant les accidents légers impliquant des vélos ont augmenté des années 1980 à 1990, mais plafonnent depuis lors à ces niveaux.

Les accidents graves et mortels ont tendance à diminuer, il semblerait donc qu'il n'y ait pas d'augmentation de la prévalence des accidents graves avec l'usage du vélo.

La pollution est aussi un souci, cependant plusieurs études se basant sur des méta-analyses ont démontré que les bénéfices sur la santé de la pratique du vélo dépassent largement les effets négatifs de rouler sur des routes très polluées.

La Ville de Copenhague a mis sur pied un plan extensif de développement du vélo, de pistes cyclables sécurisées depuis les années 2000. Bien qu'ils n'aient pas les mêmes problèmes que la Ville de Genève, cette ville reste une ville médiévale dont les rues sont souvent étroites.

A Copenhague, il existe désormais des routes pénétrantes, réservées uniquement aux vélos. En effet au 30 novembre 2016, plus de la moitié des habitants utilisent le vélo pour aller au travail. Il y a donc plus de gens à vélo qu'en voiture. A Genève, on est proche des 12% de la population qui prend son vélo.

La motivation de la pétition vient d'un éditorial qui traite de la mobilité à New York. En effet l'ex-maire de New York, M. Bloomberg, s'investit beaucoup dans cette thématique. Cet éditorial montrait un avant- et un après-travail afin de sécuriser des pistes cyclables pour les cyclistes. Finalement, il s'agit désormais de favoriser la mobilité douce en organisant les axes et routes afin de permettre une meilleure circulation.

De plus, l'initiative concernant la mobilité douce prévoyait que d'ici à 2019 des pistes cyclables sur les réseaux primaires et secondaires du canton seraient sécurisées. Des efforts ont été faits, mais il est possible de faire mieux. Cette pétition, initialement destinée à la Commission des pétitions du Grand Conseil, vise à rappeler qu'à chaque fois qu'il y a un arbitrage budgétaire ou des prises de choix en fonction des différentes mobilités il est nécessaire d'avoir en tête l'idée que c'est une grande problématique de santé publique. Cette pétition est soutenue par de nombreux médecins.

Questions

Un commissaire: Qu'est-ce qui est précisément demandé quant à l'application de l'initiative IN 144? Quelle partie a été appliquée et qu'est-ce qui manque?

M. Saudan: De nombreuses choses ont été faites, cependant beaucoup reste à faire. L'idée de cette pétition était de sensibiliser la classe politique à cette problématique de santé. A cet effet, cette pétition a été envoyée à toutes les communes du canton afin de communiquer sur cet état de fait. Certaines communes telles que Chêne-Bougeries, Vernier sont entrées en matière. De plus, la Commission des pétitions du Grand Conseil a accepté la pétition. Le but de cette pétition est d'améliorer les conditions et l'espérance de vie des citoyens.

Une commissaire aimerait avoir quelques chiffres ou informations concernant la prévention au niveau genevois.

M. Saudan: Des efforts ont été faits. En effet le dernier plan mettait l'accent sur l'importance d'une nourriture saine ainsi que sur l'augmentation de l'activité physique. La problématique est prégnante au sein du département concerné. Toutefois, dans le plan de prévention de la santé, aucun médecin n'y a participé en dehors du médecin cantonal. Il existe un déterminisme social qui veut que les connaissances et la prévention de la santé soient liées aux degrés de connaissance des parents. Dès lors il faut revoir la manière de promouvoir la santé. Une manière simple est de faire un urbanisme qui favorise l'usage du vélo.

La plupart des gens ne font pas de vélo, car ils ont peur de la circulation, des dangers perçus, de la densité du trafic.

Un commissaire explique que son parti est sur cette ligne depuis très longtemps. Ne s'agit-il pas plus d'une question de volonté de l'exécutif politique?

M. Saudan: Les mentalités changent. Il y a de plus en plus de discussions et ces sujets sont abordés plus facilement. La question de santé publique devenant de plus en plus présente, les questions relatives à la mobilité douce font leur chemin.

Un commissaire aimerait savoir si la création de «circuits» sécurisés serait une piste pour le développement de la mobilité douce à Genève.

M. Saudan: L'idée est intéressante, cependant il ne connaît pas assez ce dossier. Il pense important de conserver des pénétrantes rapides pour le trafic motorisé à Genève.

Un commissaire revient sur la peur de prendre le vélo. Il a entendu que l'agressivité des usagers freinait souvent les gens à prendre le vélo.

M. Saudan: Les nombreux excès des cyclistes sont un sujet souvent abordé à Pro Vélo. De nombreuses questions autour de l'éducation demeurent et quelques progrès restent à faire en termes de cohabitation.

Un commissaire demande si les vélos électriques sont aussi bénéfiques pour la santé que les vélos standard.

M. Saudan: C'est toujours mieux que la voiture. Ces vélos ont l'avantage d'allonger la longévité du cycliste, ce qui rend cette pratique et ce moyen de transport accessibles à une plus grande partie de la population, même plus âgée.

La présidente demande si la signalisation des pistes cyclables ne pourrait pas être améliorée afin que des espaces délimités permettent à chacun d'utiliser les espaces publics.

M. Saudan: Il faudrait en effet mieux définir les espaces, cela reste un point à travailler.

Une commissaire demande s'il existe des statistiques sur les accidents causés par les vélos, notamment sur des piétons, et la problématique des nombreux manques de respect des cyclistes.

Elle s'interrogeait sur la dangerosité des pistes cyclables à contresens d'une rue à sens unique.

M. Saudan: Les pistes cyclables à contresens existent dans les quartiers limités à 30 km/h. Il a vu des statistiques des cyclistes ayant eu des accidents sur les voies de tram. Il sait qu'il y a de nombreux cyclistes ayant chuté aux urgences, mais n'arrive pas à avoir de statistiques claires, car ni les endroits ni les causes ne sont répertoriés sauf en cas d'accidents graves.

La commissaire estime qu'il est nécessaire de produire des statistiques afin de rendre cette problématique visible.

M. Saudan acquiesce et suppose que le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) doit avoir des données qui permettraient de sortir quelques tendances. Il pense que c'est la séparation de la voirie qui peut sécuriser les trottoirs et les routes. En effet, en mettant en place des voies allouées et sécurisées, la mobilité douce pourrait se développer.

Un commissaire estime qu'on n'en fait pas assez, que l'état d'esprit évolue, qu'il faut investir de l'argent et que ni l'Etat ni la Ville ne parviennent à investir dans ces projets. Une proposition visant à investir des sommes serait-elle envisageable?

M. Saudan: Les tâches sont partagées au sein de Pro Vélo. Malheureusement, les amendements sont à chaque fois refusés. Il veut sensibiliser les gens à cette problématique de santé publique.

Lui-même est néphrologue et travaille avec les personnes souffrant de maladie liée aux reins. Dans 70% des cas, les maladies qu'il traite sont liées à l'hypertension et au diabète, donc évitables. Dans seulement 30% des cas, les maladies n'étaient pas évitables. Il faut attaquer le mal à la racine.

Discussion et vote

Un commissaire des Verts remarque que le sujet met tout le monde d'accord mais remarque qu'il n'y a pas de conséquences.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de renvoyer cette pétition devant le Conseil administratif.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois explique siéger à la commission de l'aménagement depuis longtemps et que ce sont des projets qui

avancent. Ils sont en effet d'actualité. Si on prend le texte de la pétition, certains termes sont flous et elle est perplexe. Elle s'abstiendra de voter.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe votera pour cette pétition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe votera pour cette pétition.

La présidente annonce que le groupe Ensemble à gauche votera cette pétition.

Vote pour le renvoi de la pétition P-378 au Conseil administratif: par 8 oui (3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 LR, 1 MCG, 1 EàG) et 1 abstention (MCG), le renvoi est accepté.

Annexe: pétition P-378

P- 378

Genève, 15 Novembre 2017

REÇU le

17 NOV. 2017

Monsieur
Jean-Charles LATHION
Président du Conseil Municipal de la
ville de Genève

Pétition en faveur de la mobilité douce

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous une pétition en faveur de la mobilité douce.

Cette pétition a été initiée par les deux sous-signataires, médecins et membres du comité de ProVelo Genève. Elle est soutenue par 429 médecins travaillant en privé ou en institutions publiques (emails de soutien à votre disposition).

Nous sommes particulièrement soucieux de la santé de notre population et donc très inquiets de l'augmentation de l'obésité et de la sédentarité dans notre canton et souhaitons que vous vous engagiez à nos côtés en faveur du développement de la pratique du vélo à Genève.

Cette pétition a été également envoyée à toutes les autres autorités publiques cantonales et municipales du canton et nous vous remercions donc de la distribuer aux membres de votre conseil.

Salutations respectueuses.

Dr Patrick Saudan



Pr. Pietro Majno-Hurst



Texte de la pétition

« Les médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo »

Considérant que :

-Se déplacer quotidiennement à vélo diminue la mortalité de 40% sur quinze ans (Anderson et al. Arch Int Med 2000 ; 160 :1621-1628)

-Cet avantage persiste également malgré l'exposition des cyclistes à la pollution et aux dangers de la circulation en ville (Mueller et al. Preventive Medicine 2015 ; 76 :103-114).

-La sédentarisation augmente et le surpoids concerne 41 % de la population genevoise (Enquête suisse sur la santé 2012 Office fédéral de la statistique 15.12.2016)

-La pratique du vélo augmente avec les infrastructures urbaines la favorisant. (Sadik-Kahan et al. JAMA int med 2017 ; 177 :613-614)

Vu l'impact sur la santé publique de la pratique du vélo, nous soussignés, médecins à Genève, demandons à nos autorités exécutives et législatives, cantonales et communales, d'inscrire en priorité dans leur agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec le résultat de la votation sur l'initiative 144 (« pour une mobilité douce (initiative des villes) » du 15 mai 2011.